

COMMUNIQUER
FÉDÉRER



SENSIBILISER
ÉDUQUER



ORGANISER
DÉVELOPPER



PROTÉGER
GÉRER



RAPPORT MORAL 2018

Assemblée Générale du 11 mai 2019 à Gaillac



WWW
www.pechetarn.fr


[@FedepecheTarn81](https://twitter.com/FedepecheTarn81)

f
[FDaappma81](https://www.facebook.com/FDaappma81)

#JePêcheDansLeTarn

SOMMAIRE

I. LES AAPPMA ET LES EFFECTIFS DE PECHEURS	4
II. LES REPEULEMENTS	4
II.1. Les déversements de poissons.....	4
II.2. La pisciculture fédérale du Pujol	5
III. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	6
III.1. La restauration de la continuité écologique	6
III.2. La restauration des zones de frayères	8
III.3. Le suivi des populations piscicoles	9
III.4. Le suivi sanitaire des populations piscicoles.....	11
III.5. L'étude des cours d'eau cyprinicoles du Tarn : Agout, Tarn et Dadou	12
III.6. La gestion des espèces invasives.....	15
III.7. La gestion de la peupleraie de Saint-Lieux-Lès-Lavaur	15
IV. LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	16
IV.1. Les avis techniques	16
IV.2. Les travaux et études touchant les milieux aquatiques	17
IV.3. Les pollutions et le suivi des procès-verbaux	21
IV.4. Sensibiliser le public aux perturbations du milieu aquatique	21
V. LES GARDES-PECHE PARTICULIERS	22
V.1. La Garderie Fédérale.....	22
V.2. La formation continue.....	23
V.3. La formation initiale.....	23
V.4. La subvention aux AAPPMA.....	23
VI. LES AMENAGEMENTS A BUT HALIEUTIQUE	24
VI.1. La labellisation de parcours de pêche.....	24
VI.2. Le carpodrome de la Cahuzière	24
VI.3. Le label Hébergement Pêche	25

VII. LES MANIFESTATIONS	26
VII.1. La Fête de la pêche	26
VII.2. Les concours de pêche des AAPPMA	27
VII.3. Le Challenge Henri Hermet	27
VII.4. Le Forum des sports	27
VII.5. Le Tour de France 2018 à Brassac.....	27
VIII. L'EDUCATION A LA PECHE et aux milieux aquatiques	28
VIII.1. Les animations pêche pour les AAPPMA	29
VIII.2. Les animations pour le compte d'autres partenaires.....	29
VIII.3. Les Ateliers Pêche Nature (APN) de la Fédération	29
VIII.4. Les stages de pêche	29
VIII.5. Les scolaires	30
VIII.6. Evolution des animations.....	30
VIII.7. Les Ateliers Pêche Nature des AAPPMA	30
VIII.8. La communication auprès du grand public.....	31
IX. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION.....	31
IX.1. La cérémonie des vœux 2018	31
IX.2. Une carte interactive intégrée au nouveau site internet fédéral	32
IX.4. Développement des réseaux sociaux.....	32
IX.5. Le guide piscicole 2019	33
IX.6. La newsletter Ricochets	33
IX.7. Le site internet : www.pechetarn.fr	33

I. LES AAPPMA ET LES EFFECTIFS DE PECHEURS

Pour 2018, on dénombre un total de 16 759 cartes de pêche (18173 en 2017) vendues sur le site www.cartedepeche.fr, soit une forte diminution de 7,7 % par rapport à 2017 :

- Cartes « personne majeure interfédérale » et « personne majeure » : 10 156 (- 5,9 %),
- Cartes « personne majeure promotionnelle d'automne » : 30,
- Cartes « personne mineure » : 1 524 (- 4 %),
- Cartes « découverte femme » : 745 (- 6,8 %),
- Cartes « découverte enfant - 12 ans » : 2 556 (- 9,3 %),
- Cartes hebdomadaires : 440 (+ 6,4 %),
- Cartes journalières : 1 308 (- 28 %).

II. LES REPEUPEMENTS

II.1. Les déversements de poissons

La Fédération cède, à titre gratuit, aux AAPPMA du département plusieurs dotations de poissons :

POISSONS BLANCS/CARNASSIERS

Lors de l'année 2018, la Fédération a proposé et effectué la dotation suivante :

Lieux	Poissons blancs	Carpes	Brochets	Black-bass	Tanches	Sandres	Perches
Saints-Peyres			100		50		
La Bancalié	100		100				
Thuriès						50	
En Brunet			50				
Fourrogues			50				
Nabeilhou				50			
Les Auzerals	100						
Bellevue				50			
Lac des Homps			50				
Les Roques	100						
Carpodrome		600					
La nouvelle	100						
L'Agout à Roquecourbe		150					
Le Tarn à Gaillac						100	
L'Agout à Castres							80
L'Agout à St-Paul-Cap-de-Joux							50
TOTAL	400	750	350	100	50	150	130

SALMONIDES

- 10 400 kg (11 930 kg 2017) de truites fario,
- 18 000 kg (16 616 kg 2017) de truites arc-en-ciel.



Perches sur l'Agout



Carpes à Roquecourbe

II.2. La pisciculture fédérale du Pujol

En dépit des lourds investissements et des travaux d'infrastructure qui ont été effectués (forages, filtres) à la pisciculture du Pujol à Fontrieu, le Conseil d'Administration de la Fédération a été confronté une nouvelle fois à un très grave problème de la qualité de l'eau. En effet, la présence d'un agent parasitaire responsable d'une maladie appelée « PKD » affecte cliniquement les salmonidés en eau chaude (température supérieure à 15 degrés).

En 2018, une importante mortalité de nos élevages, des retards de croissance conséquents sur les sujets survivants ainsi que la nécessité de procéder à des traitements antibiotiques massifs et de plus en plus fréquents ont provoqué des inquiétudes au niveau des enjeux sanitaires. Cette situation continue à entraîner des impacts financiers majeurs qui se sont dégradés d'année en année (résultat d'exploitation de la pisciculture : déficitaire de plus de 130 000 €/an et ce depuis plusieurs exercices) et sans espoir d'amélioration puisque la Fédération ne maîtrisait pas les éléments en amont du bassin versant et qu'en plus les forages réalisés pour s'affranchir des problèmes de mauvaise qualité des rivières n'étaient plus fonctionnels à cause d'un abaissement de nappe phréatique.

Cette situation particulièrement grave a donc obligé la Fédération à restructurer ses activités afin de sauvegarder sa pérennité. Sans issue à court ou moyen terme, la mise en place d'une procédure de licenciement économique collectif a été votée en juin 2018 et la réflexion a abouti à la cessation définitive de l'activité de la pisciculture avec la suppression des deux postes de pisciculteurs.

II. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

III.1. La restauration de la continuité écologique

III.1.1. Le programme de restauration de la continuité écologique du Dadou aval

Ce programme de restauration a été pris en charge par la Fédération en septembre 2013 sur la partie aval du Dadou, classée au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Un animateur avait été embauché de septembre 2013 à mars 2018 pour mener ce projet à bien.

Le rendu de l'étude était prévu pour la fin de l'année 2015, mais beaucoup de retard avait été pris et l'étude n'a pris fin qu'en tout début d'année 2019 avec :

- 2 arrêtés d'autorisation d'effacement d'ouvrages : ces effacements seront gérés par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout qui a racheté les ouvrages ;
- 6 arrêtés d'autorisation de construction des ouvrages de franchissement qui seront réalisés par les propriétaires ;
- 5 abandons d'études : cela concerne des propriétaires qui pensent pouvoir être exonérés de la mise aux normes suite aux modifications législatives sur la continuité, des situations bloquées par la difficulté de construire une passe à poissons sur des terrains appartenant à autrui ou des changements de propriétaires et d'usages en cours d'étude.

AAPPMA concernées : Graulhet et Briatexte

III.1.2. La restauration de la continuité écologique du Greissentous

Le Greissentous est un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole, affluent de la Vèbre à Murat-sur-Vèbre. Un ouvrage en épi a été mis en place entre 2014 et 2016 pour permettre le franchissement du radier du pontet et une convention a été passée avec l'AAPPMA de Murat pour le suivi régulier et l'entretien de l'aménagement. Les épis mis en place tiennent bien. Par contre, le béton de la semelle du pont est très abimé, des trous s'étant creusés.

AAPPMA concernée : Murat-sur-Vèbre.

III.1.3. La restauration de la continuité écologique sur la Colombière

En 2018, la Fédération a continué à suivre l'évolution de la déviation créée en 2005 et reprise en 2015. Elle est restée en bon état, mais l'entrée se comble de cailloux ce qui la met parfois à sec comme cela a été observé en octobre. Le site lui-même s'embroussaille rapidement et une convention a donc été passée avec l'AAPPMA de Lacaune pour l'entretien régulier du site.



La Colombière le 23 octobre : embroussaillement et assec, puis le 26 novembre après entretien par l'AAPPMA

AAPPMA concernée : Lacaune.

III.1.4. Le suivi de l'application de l'article L214-17 à l'échelle du département

Cet article imposant la restauration de la continuité écologique sur une liste de cours définis, la DDT a en charge l'information des propriétaires sur leurs obligations et le suivi de la procédure. Les avancées ont été cependant inégales d'un bassin à l'autre, alors que la mise aux normes était imposée pour novembre 2018.

Agout

L'opération coordonnée animée par le bureau d'études E&S suit son cours. Plusieurs centrales ont maintenant construit leur passe à poissons. Nous n'avons pas le bilan global à ce jour.

Arn

Le Parc Naturel du Haut-Languedoc, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout et la Fédération, fait réaliser une étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Arn qui comprend 3 ouvrages. Le Gué de Belleserre a pour sa part été démoli cette année.

Arnette

La Mairie de Mazamet a organisé une réunion sur le sujet le 16 novembre afin de présenter l'avancée des projets. Elle possède en effet 9 chaussées sur l'Arnette. Sur 4 d'entre elles une production d'hydroélectricité est envisagée. L'un des projets devrait voir le jour assez rapidement, il s'agit de celui de la Resse. Celle-ci sera donc bientôt équipée d'une passe à poissons. En parallèle de ces 4 projets d'équipement, 9 effacements pourraient être réalisés.

Aveyron

Le programme est géré par la DDT de l'Aveyron. Pas d'avancées connues à ce jour.

Dadou amont

Les propriétaires ont monté une association et ont lancé l'étude de faisabilité. Un propriétaire reste injoignable et un non identifié.

Tarn

Le Tarn est classé sur sa zone la plus aval et la plus amont. En amont, aucune avancée n'est connue sur le dossier. En aval, des études de faisabilité ont eu lieu seulement pour les 2 chaussées appartenant à l'Etat, sur les 7 concernées. Les décisions qui ont suivi ont été de laisser finir de se dégrader la chaussée de Saint-Sulpice (seule une échancrure pourrait être créée dans le bajoyer de l'écluse) ainsi que d'équiper celle de Lastours en passe à poissons. Cette dernière ne produit pas d'électricité, mais des pompages agricoles sont faits dans la retenue et les irrigants se sont donc opposés à sa destruction... Cependant une étude coûts/bénéfices devait être réalisée pour finaliser le dossier.

Le Thoré

Le programme coordonné sur le Thoré vient tout juste d'être lancé par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.

La Vère

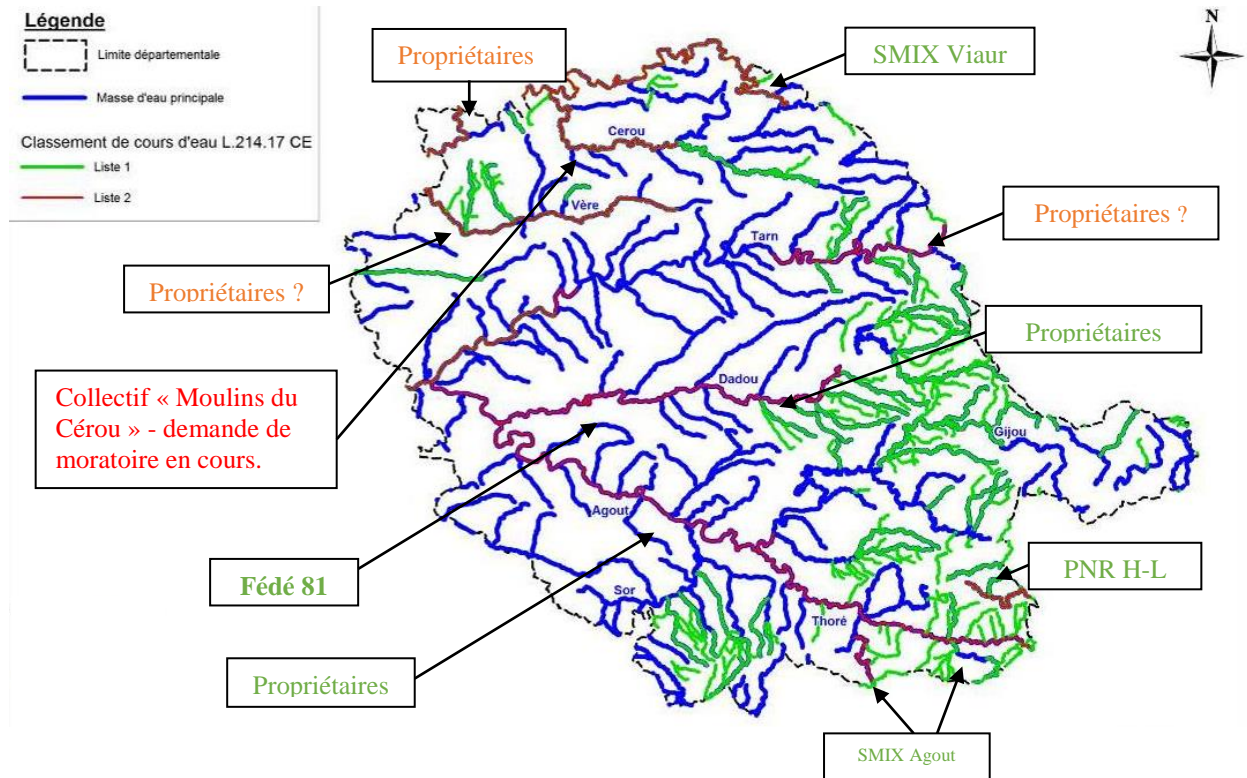
Ce secteur concerne très peu d'ouvrages, mais il n'y a pas d'avancées connues à ce jour, notamment dans le département du Tarn-et-Garonne où se suivent 6 ouvrages infranchissables sur les 5 kilomètres les plus aval du cours d'eau.

Le Viaur

Le Syndicat Mixte du Bassin du Viaur avait lancé une étude coordonnée qui s'est terminée en fin d'année 2018. La situation est assez spécifique, avec des chaussées qui vont être équipées de

passes à poissons afin d'être conservées uniquement pour leur caractère patrimonial. En outre, elle concerne surtout des propriétaires privés, non producteurs d'hydroélectricité, qui n'auront pas forcément les moyens de faire réaliser les travaux préconisés.

Carte des cours d'eau classés à ce jour dans le Tarn et des organismes qui gèrent les programmes de restauration de la continuité :



III.2. La restauration des zones de frayères

L'étude sur les milieux cyprinicoles a permis de recenser l'ensemble des zones de frayères potentielles à brochets, toutes situées dans des bras morts, au vu de l'absence totale de zones de prairies inondables.

Le plus important bras mort observé sur l'Agout, sur le bief de Vielmur-sur-Agout a fait l'objet d'une recherche de propriétaire pour des prospections complémentaires. Il s'est trouvé par hasard que la Fédération des Chasseurs du Tarn avait un projet d'achat de parcelles sur cette propriété. Elle a monté un Comité de Pilotage avec les partenaires techniques et financiers du département afin de mettre en place un plan de gestion et d'aménagement du site, comprenant en partie ce bras mort. La première réunion a eu lieu le 3 décembre.



Bras mort de l'Agoullou à Vielmur – partie aval en eau et amont comblée – le 13 novembre 2018

Des visites de terrain seront prévues régulièrement en 2019 pour observer d'éventuelles reproductions de poissons sur le site, ainsi que des inventaires piscicoles sur le bief pour compléter les connaissances.

Des propositions d'aménagement seront ensuite faites à la Fédération des chasseurs pour améliorer les fonctionnalités du bras mort.

III.3. Le suivi des populations piscicoles

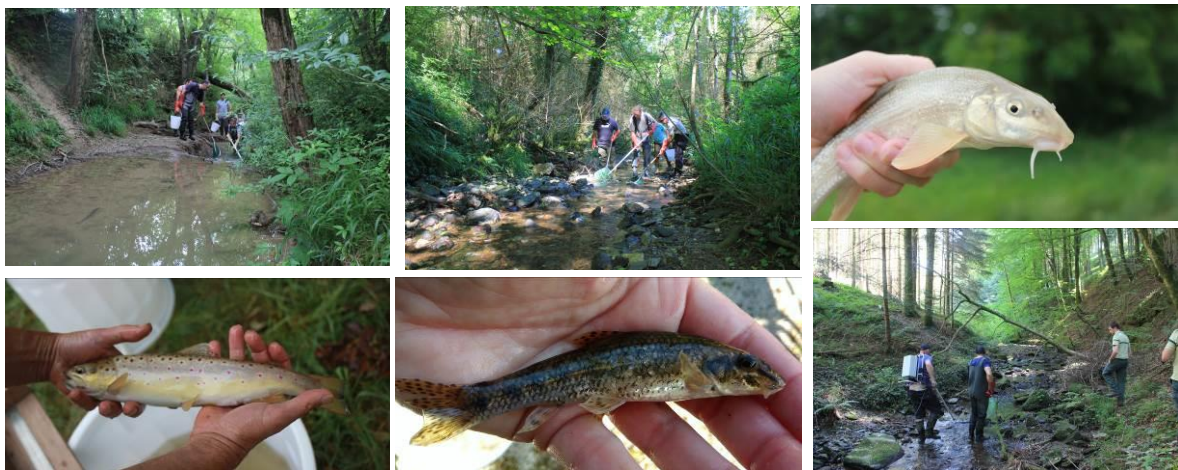
III.3.1. Le programme de pêche



Tous les ans, la Fédération réalise un état des lieux des cours d'eau du département avec entre 15 et 20 inventaires piscicoles, sur des stations différentes, choisies en fonction des demandes des Syndicats de rivières, de celles des AAPPMA et des besoins propres à la Fédération sur des études et suivis spécifiques.

En 2018, 19 inventaires par pêche électrique ont été réalisés :

- 3 inventaires pour le Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère : *Zère, Ségrassiès et Blaunauze* ;
- 2 inventaires pour le Syndicat Mixte de Rivière Tarn : *Infernats et Causse* ;
- 2 inventaires pour le Syndicat Mixte de Rivière Tescou-Tescounet : *Tescou (2)* ;
- 6 inventaires pour le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout : *Merdalou (2), Bagas, Sant (3)* ;
- 2 inventaires spécifiques au suivi pathologique : *Luzert et Saudronne* ;
- 3 inventaires spécifiques au suivi du Spirlin : *Laudot et Sor (2)* ;
- 2 inventaires pour l'acquisition de données pour le PDPG : *Durenque et Bouyssou* ;
- 1 inventaire pour le projet de restauration de l'AAPPMA d'Alban : *Oulas* ;

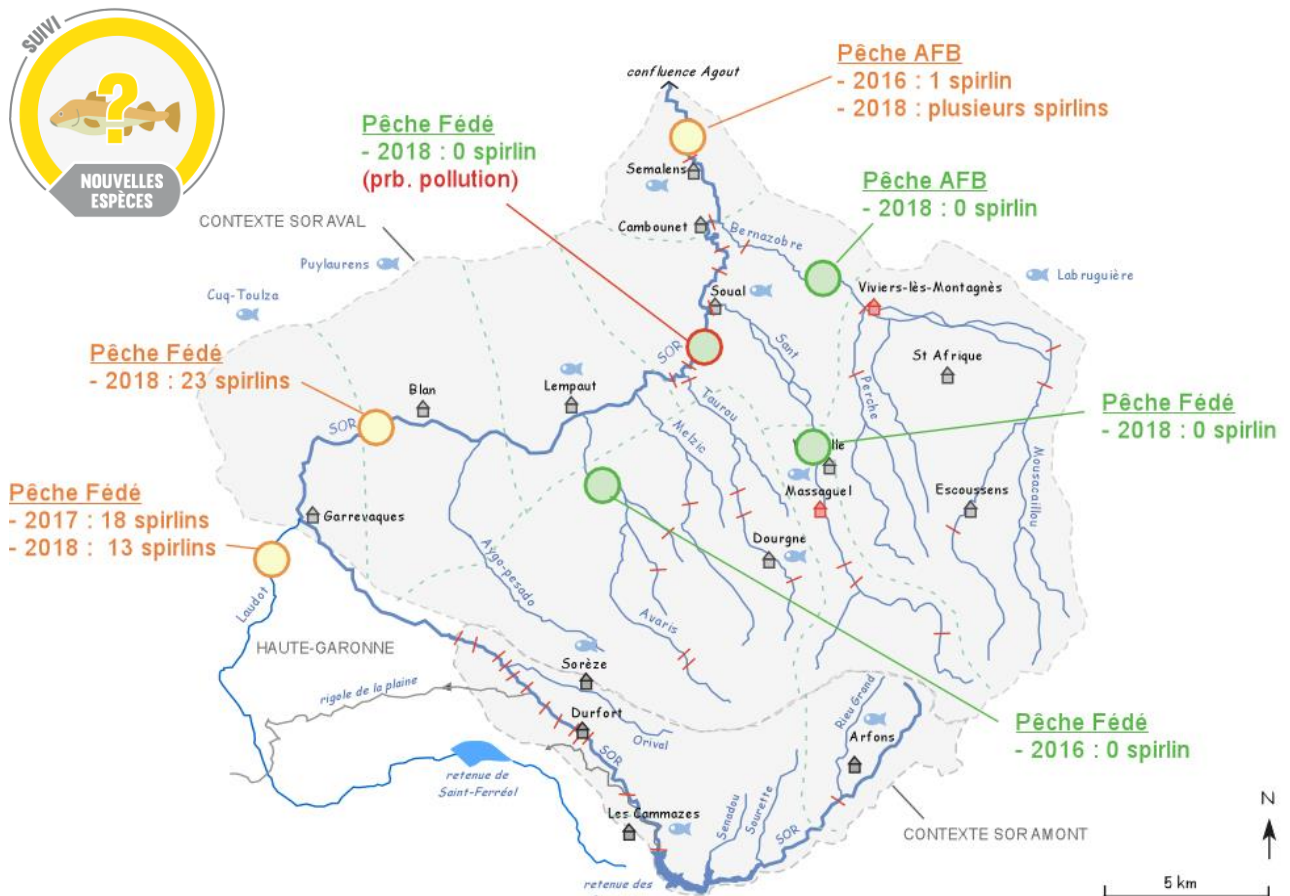


**Pêche du Blaunauze - Pêche du Merdalou - Barbeau du Bagas
Truite de l'Oulas- Goujon du Sant - Pêche du Sant**

Un [rapport spécifique « Inventaires piscicoles »](#) a été rédigé pour faire le bilan des résultats de l'année 2018. Il présente les résultats d'inventaires par station ainsi que les indices calculés et leur signification (IPR, Indice lésionnel, ...). Il sera diffusé à l'ensemble des partenaires techniques.



L'espèce Spirilin a fait l'objet d'un suivi particulier en 2018, suite à sa première apparition en 2016 sur le Sor à Sémalens sur une pêche AFB, puis en 2017 sur le Laudot, un affluent.



Les inventaires de 2018 ont permis de confirmer que le Spirilin se maintient sur la station du Laudot. A noter que la pêche réalisée par l'AFB à Sémalens a également montré que le Spirilin était toujours présent.

Sur les deux nouvelles stations sur le Sor, le Spirilin a été confirmé sur Poudis mais, par contre, pas sur Lescout. Sur cette station nous ne pouvons cependant pas conclure, au vu de la pollution subie juste avant et qui a décimé le peuplement.



Spirilin du Sor

La Fédération souhaite mobiliser ses partenaires techniques pour créer un **Observatoire des espèces exogènes** et favoriser des signalements plus rapides ainsi qu'un suivi adapté. Un accord de principe a été donné par l'AFB et le Département du Tarn. Les questions pratiques devront être discutées en 2019.

Sur la question des espèces invasives, la Fédération a réalisé des **cartes d'identification des nouvelles espèces piscicoles** et distribuées sur les bassins concernés pour aider les pêcheurs à les reconnaître et éviter leur dissémination ou introduction involontaire.

Cartes d'identification des espèces

ESPECES NON INDIGÈNES

L'ÉPIRINE LIPPUE
Ptychichthys lippue
Famille : Cyprinidés
Statut : Espèce non française
Origine : Europe de l'Est

ESPECES RÉGLEMENTÉES

LE PSEUDORASBORA
Pseudorasbora parva
Famille : Cyprinidés
Statut : Espèce non française
Origine : Asie

ESPECES NON INDIGÈNES

LE SPIRLIN
Alburnoides bipunctatus
Famille : Cyprinidés
Statut : Espèce non française
Origine : Bassin Léna et Rhone

Ne pas déplacer. Éviter toute nouvelle colonisation.

III.3.2. La base de données départementale

Tous les résultats des pêches d'inventaire sont rentrés dans une [base de données départementale « inventaires piscicoles »](#) créée sur Accès en collaboration avec le Département du Tarn en 2015. Tous les résultats sont consultables sur un SIG par les partenaires techniques.

III.3.3. La communication

Afin de sensibiliser les élus locaux aux espèces piscicoles présentes dans leurs cours d'eau, ont été reconduits en 2018 les **posters « inventaire piscicole »**, rédigés pour la première fois en 2015. Pour chacun d'entre eux est ainsi présenté le peuplement piscicole de manière simple et directe (afin d'être attractif, le fond de la fiche a été réalisé par le Chargé de communication de la Fédération selon la charte graphique décidée pour l'année en cours).



Exemples de posters
« Peuplement piscicole »
2018

Tout au long de la campagne de pêche, des [articles sont publiés sur la page Facebook](#)  de la Fédération par le Chargé de Communication.

III.3.4. Les pêches de sauvetage

La Fédération a réalisé, en octobre 2018, une pêche de sauvetage sur le canal de la Durenque à Valdurenque pour le compte de la Mairie.

III.4. Le suivi sanitaire des populations piscicoles

La Fédération s'attache, depuis plusieurs années, à noter toute **anomalie sanitaire** observée lors des inventaires piscicoles. Si un taux de moins de 5 % de pathologie est considéré « normal » dans une population piscicole, au-delà, cela dénote une qualité qui se dégrade de médiocre à très mauvaise.



Pour définir cet état sanitaire, sont utilisés les codes et indices pathologiques définis par l'Association Santé Poissons Sauvages (ASPS), pour lesquels la Chargée d'étude a été formée. Un Indice Lésionnel Global (ILG) est calculé pour chaque station. C'est un indice de référence calculé en fonction de la gravité et de la prévalence de lésions observées.

Le bilan 2018 est plutôt positif, avec des pathologies observées et un Indice Lésionnel Global (ILG) altéré sur seulement 4 des 19 stations inventoriées :

- Le Merdalou à Puycalvel (Lautrec/Puycalvel) : Sur cette station, 1 vairon a été observé avec une exophtalmie. Le peuplement étant réduit à 3 individus, l'Indice Lésionnel Global est dégradé très vite à une note de 0,67 indiquant une condition « précaire ».

- Le Laudot à La Gofio (Revel) : Des hémorragies ont été observées en grand nombre sur un Brochet et un Barbeau. L'ILG a été calculé à 0,31, ce qui correspond à un état « précaire ».
- Le Sor à Lengal (Poudis) : Sept poissons présentaient des pathologies : tumeurs, hémorragies et nécroses. L'ILG est cependant de 0,15 soit une condition « bonne ». A noter également la présence de crustacés sur le Brochet capturé (Ipg = 0,03).
- Le Sant au Château (Massaguel) : Des déformations ont été observées sur une truite (mâchoire) et une loche franche (queue). Cependant l'ILG est de 0,02 indiquant une condition « bonne ».

Un suivi a également été réalisé sur des stations ayant présenté des problèmes pathologiques en 2015, la Saudronne de Senouillac et le Luzert à Bernac : on note une évolution très positive, aucun problème pathologique n'ayant été retrouvé cette année.

Un rapport complet sur le bilan pathologique de l'année 2018 a été rédigé et sera transmis aux partenaires techniques. Ce rapport fait également le bilan des observations pathologiques depuis 2012, de leur évolution dans le temps et de leur répartition par bassins versants.



Vairon avec exophthalmie sur le Merdalou - Brochet avec hémorragies sur le Laudot - Brochet avec crustacé et hémorragies sur le Sor – Loche franche avec déformation sur le Sant

III.5. L'étude des cours d'eau cyprinicoles du Tarn : Agout, Tarn et Dadou

Avant d'entamer le diagnostic du PDPG, des études préliminaires s'étaient avérées nécessaires sur les contextes à vocation cyprinicole, pour lesquels l'espèce repère associée est le Brochet. Ainsi, 3 études avaient été menées en parallèle en 2017 et ont été poursuivies en 2018.

III.5.1. L'étude morphologique et recherche de zones de frayères

Cette étude avait permis de mettre en évidence l'absence de zones de débordement sur nos cours d'eau, ainsi que le nombre très limité de bras morts pouvant servir à la reproduction du Brochet. En 2018, une action a été entreprise sur le plus important de ceux de l'Agout, celui de Vielmur-sur-Agout, pour lequel nous participons maintenant au Comité de Gestion organisé par la Fédération des chasseurs du Tarn.

Tous les bras morts recensés sur la zone ont, de plus, été renseignés sur la base de données départementale des Zones humides, dans un objectif d'amélioration de la connaissance mais également de prise en compte et préservation lors de demande de travaux en cours d'eau par exemple.

III.5.2. Le calcul des niveaux typologiques de Verneaux



Les Niveaux Typologiques Théoriques (NTT) nous permettent de connaître le positionnement d'un cours d'eau sur une échelle longitudinale allant d'amont en aval établie par M. Verneaux. La note calculée va de 0 = sources à 10 = estuaire. Pour chaque note, un peuplement piscicole théorique (sans perturbation) est associé. On connaît ainsi le peuplement de référence et les espèces pour lesquelles travailler à la restauration du milieu. De plus la comparaison avec le peuplement actuel nous permet d'évaluer le degré de dégradation du milieu.

L'étude de 2017 a été poursuivie en 2018, afin d'affiner la première étude mais également en l'élargissant vers l'amont du bassin de l'Agout et ses affluents.

Les 8 thermomètres avaient été tous remplacés mais 4 d'entre eux n'ont pas été retrouvés. Les niveaux typologiques n'ont donc pu être calculés que sur 4 stations complémentaires (cf. carte) :

- Le Tarn à Saint-Sulpice : NTT = 7,62 (contre 7,8 estimés en 2017 avec les données incomplètes de températures), soit le début de la **zone à Barbeau** ;
- L'Agout à Burlats : NTT = 5,18, soit le début de la **zone à Ombre** ;
- Le Sor à Sémalens : NTT = 5,24, soit le début de la **zone à Ombre** également ;
- Le Thoré à Mazamet (amont Arn et Arnette) : NTT = 4,91, soit la fin de la **zone à Truite**.

Par contre, nous avons pu récupérer 7 jeux de données températures du Département qui pourront nous servir à calculer le niveau typologique. Pour cela il faut mesurer en sus la dureté de l'eau mais également la largeur et profondeur à l'étiage. Cela n'a été fait que sur 1 seul des 7 :

- La Durenque à Noailhac : NTT = 4,41, soit la fin de la **zone à Truite**.

Enfin, la Fédération du Tarn-et-Garonne nous a fourni des calculs de niveaux typologiques réalisés chez eux en aval immédiat du Tarn :

- L'Aveyron à Feneyrols : NTT = 9,4, soit la **zone à Brème**.
- Le Tarn à Villebrumier : NTT = 9, soit le tout début de la **zone à Brème**.

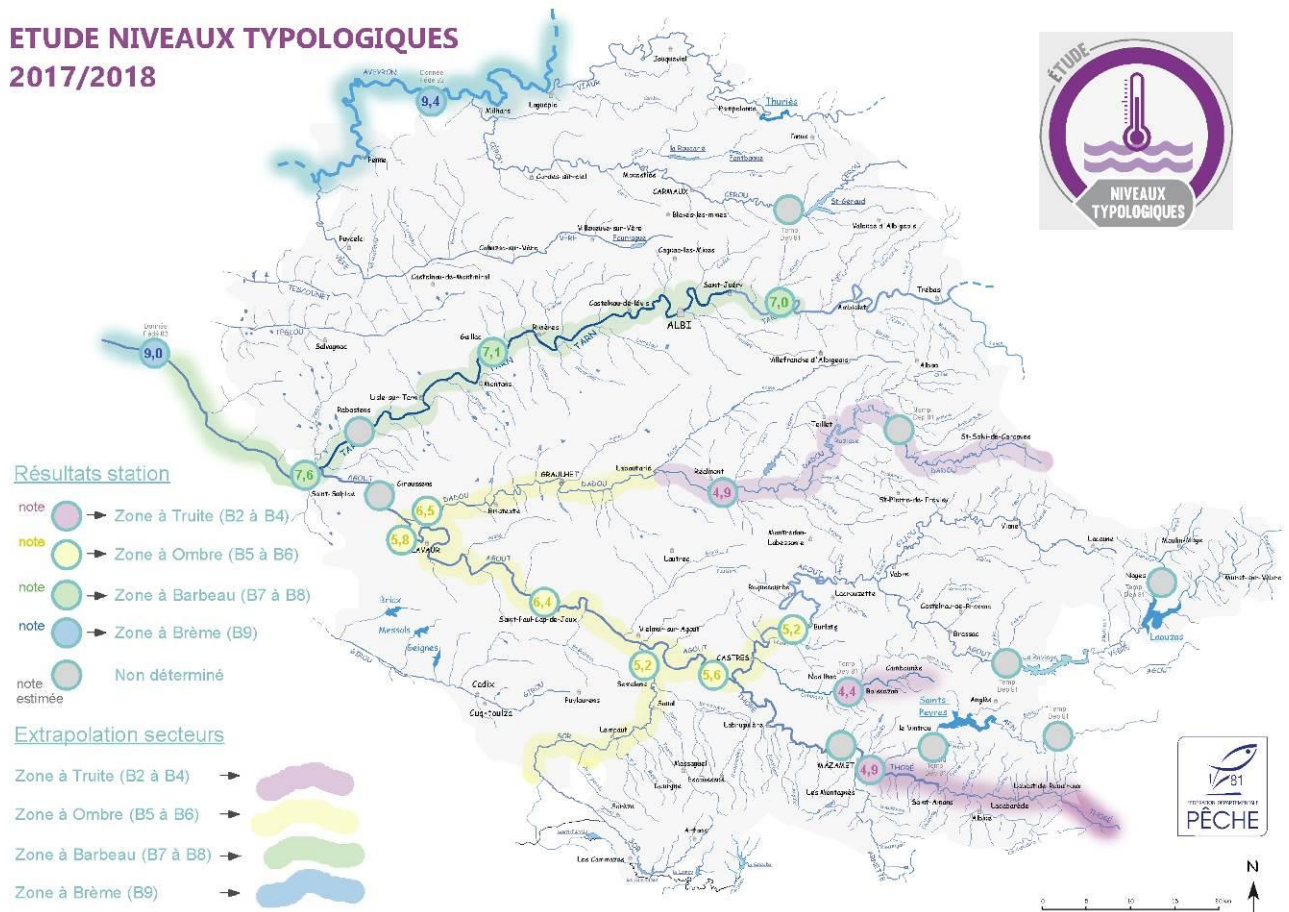


L'Agout à Burlats – Le Sor à Sémalens – Le Thoré à Mazamet

En fin d'année 2018, 2 des thermomètres restants ont été placés sur le Thoré dans le cadre d'une étude spécifique liée à la catégorie piscicole du cours d'eau. Les 2 autres pourront être placés au printemps sur 2 nouveaux cours d'eau afin de poursuivre la cartographie.

De plus, sur les stations du Département où nous avons récupéré les données thermiques, les mesures à l'étiage pourront être réalisées à l'été 2019 pour établir les niveaux typologiques.

ETUDE NIVEAUX TYPOLOGIQUES 2017/2018



Classement typologique des cours d'eau cyprinicoles du Tarn en 2018

III.5.3. La recherche d'individus « brochet aquitain »



En 2015, une étude du Muséum National d'Histoire Naturelle a établi que les brochets français appartenait à deux espèces distinctes. Dans la majeure partie du pays se trouve du brochet « commun », *Esox lucius*. Par contre, dans les bassins de la Charente, de la Garonne et de l'Adour, nous avons, pour notre part, du Brochet « aquitain », *Esox aquitanicus*.

La Fédération avait participé aux premiers prélèvements en 2017, mais seuls 2 brochets avaient été capturés lors d'une pêche électrique sur le Dadou à Réalmont et ils ont été définis par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) comme des Brochets communs.

Le rapport final du Muséum sur l'ensemble du bassin a fait l'objet d'une restitution auprès des fédérations de l'UFBAG le 22 mai 2018. Un deuxième comité de pilotage a eu lieu le 14 septembre afin de définir les modalités de poursuites de l'étude. La Fédération du Tarn s'est portée volontaire pour faire des prélèvements complémentaires. Ils seront réalisés en 2019 après réception des nouveaux kits de prélèvements du MNHN.

En parallèle, la Fédération a communiqué auprès de sa communauté Facebook afin que les pêcheurs utilisent la nouvelle application « INPN Espèces » du MNHN pour partager leurs observations de Brochets. M. Denys qui est en charge de l'analyse des données reçues pourra alors faire une identification visuelle de l'espèce.

III.6. La gestion des espèces invasives

III.6.1. L'étude de la population d'écrevisses signal du Haut-Agout



L'AAPPMA de Brassac s'inquiétant depuis plusieurs années de l'impact des écrevisses signal sur les peuplements piscicoles de l'Agout, a lancé en 2016 une étude sur le sujet. La Fédération lui apporte son appui technique et financier (suivi, conseil technique, formation, gestion administrative ...). Elle travaille en partenariat avec M. Cucherousset, Chercheur au CNRS et à la Faculté de Toulouse. Celui-ci a pris un stagiaire pour le premier semestre 2018 qui a analysé les données récoltées par l'AAPPMA. Une présentation a été faite à l'AAPPMA et à la Fédération le 3 juillet 2018, puis à la commission Gestion Piscicole le 30 août 2018. Un accord de principe a été donné pour réaliser une thèse sur les impacts de l'écrevisse signal sur 3 ans qui consisterait en une approche multi-échelle et intégrative.

- a) Etude de la distribution spatiale de l'espèce, ainsi que de l'écrevisse autochtone à pattes blanches puis choix des stations d'étude. Il serait nécessaire de choisir 30 à 40 stations regroupant différentes problématiques afin de prendre en compte tous les paramètres possibles.
- b) Etude de la génétique des truites fario, dans le but d'identifier les populations patrimoniales à préserver et observer d'éventuels isolements génétiques induits par la présence agressive d'écrevisses signal.
- c) Etudier les régimes respectifs de l'écrevisse signal et de la truite fario pour évaluer leur compétition en termes d'alimentation et leur consommation respective de l'une et de l'autre, selon les stades de croissance.
- d) Etudier l'impact des écrevisses sur les différents compartiments de l'écosystème : macro-invertébrés, algues, ...

Afin de mener à bien ce projet il était prévu de consacrer l'année 2019 à la rédaction du projet d'étude et à la recherche de financements. Malheureusement, entre temps, la Faculté de Toulouse nous a indiqué ne plus avoir assez de temps disponible pour réaliser cette étude à ce jour. La Fédération va donc réfléchir à des moyens alternatifs pour réaliser une étude permettant d'obtenir des données scientifiques sur les impacts de l'écrevisse signal sur nos milieux et espèces piscicoles.

III.6.2. Le réseau d'alerte « Plantes Exotiques Envahissantes » - CPIE

Il n'y a pas eu de recensements complémentaires sur les plantes exotiques envahissantes en 2018, ni d'opérations de gestion. Les zones concernées, Agout et Thoré, sont en effet difficilement accessibles en bateau, et les opérations semblaient donc trop compliquées et coûteuses, pour une efficacité dans le temps assez peu certaine.

III.7. La gestion de la peupleraie de Saint-Lieux-Lès-Lavaur

Les conditions climatiques du printemps n'ont pas été propices à la poursuite du chantier, les engins ne pouvant circuler sur les parcelles pour enlever le bois, broyer les rémanents et créer les potets pour la plantation. D'autre part, la coupe à blanc réalisée durant l'hiver 2018 avait suscité de nombreuses interrogations de la part des pêcheurs et riverains des parcelles concernées. Cela a permis de nouvelles discussions avec la commune ainsi qu'avec le Syndicat Mixte du Bassin de

l'Agout afin de faire comprendre l'intérêt communautaire de ce projet. Nous avons donc mieux communiqué autour de ce projet et adapté d'une manière plus poussée les essences pour la replantation. Le surcoût lié à cette diversification a été pris en charge à part égale par la mairie et le Syndicat. La plantation a donc eu lieu en fin d'année et sera suivie durant trois ans afin de retrouver une parcelle boisée la plus naturelle possible.



Etat initial – Après la coupe – Après replantation

IV. LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

IV.1. Les avis techniques

En 2018, la Fédération a été consultée sur 4 dossiers d'usines hydroélectriques :

- **3 dossiers de travaux sur une usine hydroélectrique EDF :**
 - Mise en place d'une dévalaison sur l'usine du Carla sur l'Agout ;
 - Travaux sur le barrage de la Raviège ;
 - Turbinage du débit réservé au barrage de Luzières.
- **1 dossier sur une usine hydroélectrique privée :**
 - Augmentation de puissance et allongement du Tronçon Court-Circuité (TCC) de l'usine de Madagascar sur l'Arnette. La Fédération a émis un avis défavorable sur ce dossier considérant que les conditions de vie pour la faune piscicole dans le TCC allaient être dégradées.

Suite des dossiers antérieurs :

Le projet de remise en service de l'usine de la Resse sur le ruisseau de la Resse (affluent du Thoré) n'a pas encore abouti.

Le **nouveau barrage d'Ambres-Fonteneau** sur l'Agout à l'aval de Lavour, a été mis en service et inauguré en 2018 par ESL. La côte du plan d'eau correspond à celle de l'ancienne usine d'Ambre, détruite pour faire place à la nouvelle usine. Trois kilomètres supplémentaires de rivière Agout ont été noyés sous le projet, perdant autant de rares habitats courants existants encore sur cette rivière.



<https://www.hydrostadium.com/fr/actualites/85/inauguration-du-barrage-usine-de-lavour-ambres-fontenau-58>

La Fédération participe aux réunions du CODERST qui étudie pour Monsieur Le Préfet les dossiers pouvant avoir un impact sur la santé et/ou l'environnement. Les dossiers peuvent concerner :

- la DREAL¹ : dossiers sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : *analyse des rejets, sécurité, ...*
- la DDCSPP² : *dossiers liés aux élevages principalement (fonctionnement, rejets, ...)*
- l'ARS³ : *dossiers sur l'habitat mais également l'eau potable avec les protections de captage, ...*
- la DDT⁴ : *dossiers concernant les microcentrales (autorisation, renouvellement, travaux, ...), les travaux en cours d'eau, les prélèvements en cours d'eau, ...*

Au total sur l'année 2018, 8 réunions ont permis d'étudier 41 dossiers, dont 8 de la DDT.

IV.2. Les travaux et études touchant les milieux aquatiques

IV.2.1. La cartographie départementale des cours d'eau

La **cartographie des cours d'eau** du département est terminée et est consultable sur le site internet de l'Etat ou directement via l'application carto.geo-ide :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/180/D81_IDCE.map#

Comme son nom l'indique, elle cartographie tous les écoulements qui sont considérés comme des « cours d'eau » au sens de la loi sur l'eau, et sur lesquels par conséquent une déclaration ou une demande d'autorisation de travaux en cours d'eau doit être déposée avant toute intervention.

AAPPMA concernée : Toutes.

IV.2.2. La révision des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE)

L'Agence de l'Eau a lancé en 2017 plusieurs chantiers de **révision de DOE**. Ces DOE sont des valeurs de débit que l'on souhaite voir maintenu a minima dans le cours d'eau à l'étiage afin d'assurer la survie des peuplements piscicoles.

AAPPMA concernée : Salvagnac.

IV.2.3. Le projet canyoning dans les gorges d'Arifat

La Fédération avait été consultée par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) en 2016 sur le **projet d'ouverture des gorges d'Arifat à la pratique du canyoning**. Les concertations avaient abouti à la signature d'une convention entre le Département du Tarn et les Associations concernées pour lancer une expérimentation de fréquentation du site.

Un suivi naturaliste est mené chaque année depuis 2016 par le Département pour évaluer les incidences du projet et la Fédération apporte son aide technique pour ce qui est de la réalisation des inventaires piscicoles. Il n'y a pas d'impact visible mis en évidence à ce jour. Les peuplements sont conformes au statut de 1^{ère} catégorie piscicole du cours d'eau : Truite fario, Goujon, Vairon,

¹ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

² Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

³ Agence Régionale pour la Santé

⁴ Direction Départementale des Territoires

et en 2018, pour la première fois mais uniquement à l'amont, Lamproie de Planer. Les écrevisses signal sont très nombreuses, mais les densités de poissons sont assez faibles avec une dizaine de truites en amont, et entre 20 et 25 en aval. Les populations sont également assez déséquilibrées, avec de nombreux manques dans les cohortes.



Pêche de la station amont le 5 juillet 2018 – Biométrie - Lamproie de Planer

AAPPMA concernée : Teillet.

IV.2.4. Le projet de retenue de Sivens

Le projet initial de **barrage de Sivens** ayant été abandonné, une réflexion s'est créée afin que les acteurs locaux travaillent ensemble sur un « *projet de territoire* ». Le Président de la Fédération est la seule personne autorisée à la représenter lors des réunions de concertations qui se sont finalisées par la signature d'une « *Charte préalable au projet stratégique de territoire du bassin versant du Tescou* », le 21 décembre 2017. Il n'y a pas eu d'avancées en 2018.

AAPPMA concernée : Salvagnac.

IV.2.5. La Directive Cadre Européenne / Commission géographique Tarn-Aveyron pilotée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

La Directive Cadre Européenne sur l'eau a pour objectif l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015 (avec des dérogations pour certaines rivières). Les réunions de la Commission Géographique Tarn-Aveyron se sont poursuivies en 2018 avec un Forum de l'Eau organisé le 29 mai à Albi. Lors de cette réunion les Présidents de Syndicats de Rivière ont fait part de leurs inquiétudes liées à la baisse des subventions de l'Agence de l'Eau qui va considérablement impacter leur fonctionnement futur.

La mise à jour de l'Etat des lieux (EDL) va être entreprise en 2019 afin d'évaluer les évolutions des milieux. Une première réunion préparatoire a été organisée en décembre 2018 avec tous les partenaires techniques.

AAPPMA concernées : toutes les AAPPMA du bassin Tarn-Aveyron.

IV.2.6. Les sites Natura 2000 et la Réserve Naturelle Régionale

❖ Réserve Naturelle Régionale de Cambounet-sur-Sor, gérée par la LPO

La Fédération est membre du Comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Cambounet-sur-le-Sor, mais n'a pas pu assister au Comité de Gestion le 20 novembre 2018.

Les enjeux sur le site sont principalement liés aux oiseaux et concernent peu les populations piscicoles car il s'agit d'anciennes gravières dans lesquelles les espèces présentes sont donc uniquement celles qui ont été introduites.

❖ **FR7300942 – Site « Vallée de l’Arn » piloté par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**

Espèces concernées : Lamproie de Planer, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Loutre



En novembre et décembre 2017, 2 pêches électriques en collaboration avec la Fédération de l’Hérault avaient été réalisées. Après capture de truites fario prêtes à pondre nous avons pu obtenir plus d’une centaine d’œufs fécondés qui avaient été mis en incubation au Pujol. Ils ont éclos le 16 janvier et ont été relâchés le 1^{er} février 2018 dans le canal d’aménée de Cantaussel.

Ils devaient ensuite s’y charger en glochidies pendant l’hiver et être libérés au printemps 2019 dans l’Arn pour se disperser et disperser les larves de moules perlières. Une pêche électrique était envisagée au préalable vers le mois d’avril 2019 pour contrôler la présence de glochidies sur les poissons, mais les crues d’automne ont été très violentes sur le site causant des dégradations sur le canal et emportant surement les alevins. Cela nous a donc amené à abandonner le projet.



« Canal » d’aménée d’eau – Alevins du projet « Moule Perlière » - Mise en place des alevins

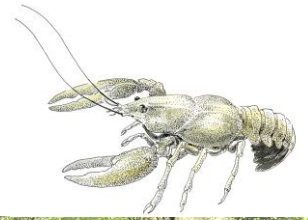
D’autre part, un comité technique pour discuter des mesures à prendre pour la protection de la Moule Perlière sur l’Arn a eu lieu le 15 octobre 2018. Il est en ressorti une proposition d’[Arrêté de Protection de Biotope](#) pour tout l’Arn des Sources à l’entrée du lac des Saints-Peyres. Il viserait à interdire principalement l’accès dans le lit du cours d’eau pour protéger les moules du piétinement : cela interdirait la pêche en marchant dans l’eau, la baignade, l’accès du bétail dans le lit, le passage de véhicule motorisés ou non (Moto, VTT, ...), ... En parallèle, une synthèse des connaissances actuelles du bassin versant et de la population de moules perlière devrait être réalisée par un stagiaire, pris en charge soit par le PNR soit par le CREN. L’objectif reste en effet d’identifier les facteurs de déclin pour pouvoir agir sur l’ensemble d’entre eux et pas seulement sur le piétinement. Un comité élargi à tous les partenaires et utilisateurs du site côté Tarn et Hérault a été organisé par la DDT le 24 janvier 2019 pour présenter cette proposition et la Fédération a émis un avis défavorable à cette mesure considérant qu’elle ne suffisait pas à elle seule à résoudre l’ensemble des perturbations subies par la Moule perlière.

La Fédération apporte également son appui au Parc pour le programme de restauration de la continuité écologique sur l’Arn.

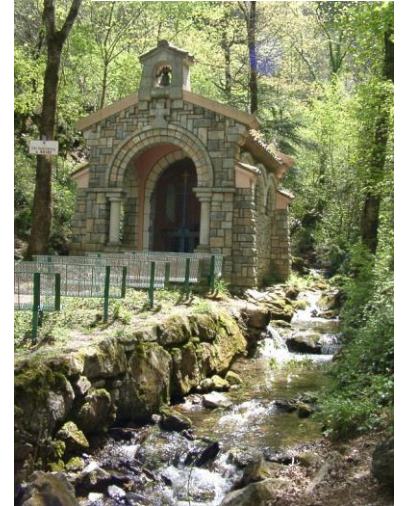
2 AAPPMA concernées : Anglès et Labastide-Rouairoux.

❖ **FR7300944 – Site « Montagne Noire occidentale » piloté par la Chambre d’agriculture**
Espèces concernées : Lamproie de Planer, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre

Le comité de pilotage du site a été réuni le 29 mars 2018. Pour la partie « milieux aquatiques », la problématique majeure est celle de la présence de l’écrevisse à pattes blanches. Sa présence a été confirmée sur 3 ruisseaux en 2017. Or, sur le Melzic au niveau du Mougness, la forte fréquentation des lieux pourrait mettre en danger sa pérennité.



Lors du comité technique organisé pour discuter des mesures à prendre pour la protection de la Moule Perlière sur l’Arn qui a eu lieu le 15 octobre, il a également été envisagé de prendre un Arrêté de Protection de Biotope pour ce tronçon du Melzic. L’objectif serait là encore d’interdire l’accès dans le lit du cours d’eau. La Fédération quant à elle préfère lancer des opérations de sensibilisation à la protection de ces écrevisses avec l’appui de l’AAPPMA de Dourgne, concernée par le site, plutôt que de passer par une voie réglementaire. Un panneau d’information devrait donc être réalisé pour le site.



3 AAPPMA concernées : Les Cammazes, Dourgne, Massaguel

❖ **FR7300946 - Site « Tourbières de Margnès » piloté par l’ATASEA**
Espèce piscicole : Lamproie de Planer

Le comité de pilotage du site a été réuni le 20 mars 2018. Une étude sur la pollution liée à l’ivermectine, un antibiotique donné aux bovins, a été présentée. La réalisation d’une synthèse du travail réalisé sur ce site a été évoquée afin de faire le point sur les méthodes d’inventaires et de restauration des tourbières. La Fédération n’intervient pas directement dans la gestion du site qui concerne les tourbières essentiellement, mais est concernée par leur impact positif sur les cours d’eau du bassin : les Agrès et le Falcou, puis l’Agout en aval. Des inventaires piscicoles avaient été réalisés en 2015 et pourront être reconduits en 2020 pour suivre l’évolution des milieux.

1 AAPPMA concernée : Anglès.

❖ **FR 7301631 – Grand site « Vallées du Tarn, de l’Aveyron, du Viaur, de l’Agout et du Gijou »**
Espèces piscicoles : Lamproie de Planer, Toxostome, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Loutre

14 AAPPMA concernées au total sur l’ensemble du linéaire.

Le comité de pilotage du site « **Viaur** » s’est réuni le 15 mars 2018. Suite à la découverte de moules perlière sur le Jaoul, un affluent rive droite du Viaur (Aveyron) proche du site, une démarche d’extension du site est en cours. Nous avons fait remonter lors de la réunion la question de la présence du Chabot sur le site, espèce inconnue dans le Tarn, et pêchée en un seul exemplaire sur le Viaur pendant les prospections initiales du DOCOB. La présence d’une population de Chabot reste donc incertaine à ce jour sur le site et mériterait d’être confirmée ou infirmée.

Le comité de pilotage du site « **Aveyron** » s’est réuni le 13 mars 2018. La Fédération de Pêche du Tarn-et-Garonne a présenté les résultats de leurs inventaires piscicoles destinés à établir la répartition du Toxostome et en complément de la Vandoise. La Fédération de l’Aveyron, quant à elle, va réaliser des inventaires orientés sur la recherche de Chabot.

Communication :

Suites aux engagements pris lors des réunions Natura 2000 « Aveyron » en 2014, la Fédération a reconduit pour 2019 la rédaction de la **page du guide piscicole consacrée aux « espèces d'intérêt communautaire »**. L'objectif est de sensibiliser le pêcheur à la préservation de ces espèces, en lui apprenant à les reconnaître afin d'éviter qu'il ne les utilise comme vifs.



IV.3. Les pollutions et le suivi des procès-verbaux

En 2018, par manque de temps, aucune affaire n'a été poursuivie par la Fédération. Cependant, deux grosses pollutions subies en 2018 par le Sor et l'Assou, devraient être poursuivies en 2019, après réception des procès-verbaux de l'AFB. Les pollutions et atteintes aux milieux se poursuivent cependant, mais il devient de plus en plus difficile d'avoir gain de cause auprès du tribunal qui se contente souvent d'un rappel à la loi. Ces affaires demandent un suivi régulier et coûteux en temps du fait des nombreux allers-retours entre les avocats de chacune des parties.

IV.4. Sensibiliser le public aux perturbations du milieu aquatique

Dans le guide piscicole 2019, les deux pages de sensibilisation à la perturbation des milieux aquatiques ont été renouvelées. L'objectif est d'informer les pêcheurs et le public en général, sur les causes possibles de dégradation de ces milieux afin qu'ils sachent comment les protéger. Cette année la thématique choisie était celles **des nouvelles espèces piscicoles**. De plus, des articles sont également publiés régulièrement sur la page Facebook de la Fédération



COMMENT RECONNAÎTRE CES NOUVEAUX POISSONS ?

- L'ÉPIRINE LIPPUE** *Pachychiton pictum* (TAILLE: de 14 à 20 cm)
 - 1 Lèvres épineuses et charmes
 - 2 Ecailles sombres sur les flancs
 - 3 Nageoires orangées
 - ➔ Espèce non indigène - Ne pas déplacer. Éviter toute nouvelle colonisation.
- LE SPIRLIN** *Alburnoides bipunctatus* (TAILLE: de 8 à 10 cm)
 - 1 Ligne latérale noire bien visible et incurvée vers le bas
 - 2 Bas des nageoires orangées
 - ➔ Espèce non indigène - Ne pas déplacer. Éviter toute nouvelle colonisation.
- LE PSEUDORASBORA** *Pseudorasbora parva* (TAILLE: de 8 à 10 cm)
 - 1 Petite touche tournée vers le haut
 - 2 Bande brune sur les flancs
 - ➔ Espèce réglementée - Espèce exotique envahissante. Tout déplacement ou remise à l'eau interdit.

D'autres espèces sont classées comme « espèces exotiques envahissantes » comme la Grenouille Tarentule et la Tortue de Floride par exemple pour les animaux.

Certains végétaux font également partie de la liste : la Renouée du Japon qui envahit depuis plusieurs années la vallée du Thoré par exemple, mais également la Jussie, repérée en 2017 sur le Thoré et sur l'Aquit. Ces plantes ont des stratégies de colonisation très efficaces, et se développent rapidement, au détriment des espèces autochtones. Toute introduction de ces espèces est interdite. Une fois en place, il faut faire attention à ne pas les régénérer : attention ! Chaque morceau de plante arraché peut donner une nouvelle plante !

Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Publié par Fédération de Pêche du Tarn (?) - 5 novembre 2018

Un jour, un poisson 🐟

📅 | Nous sommes le premier lundi du mois, c'est la dernière publication de notre rubrique "un jour, un poisson" qui se termine ce mois-ci.

Pour cette dernière, zoom sur les nouveaux poissons : l'Epirine Lippue, le Spirilin et le Pseudorasbora.

⚠️ Attention, le Pseudorasbora, originaire d'Asie, est classé comme "espèce exotique envahissante" tandis qu'actuellement le Spirilin et l'Epirine Lippue, espèces non-indigènes ne disposent pas de réglementation particulière. Néanmoins, il est recommandé de ne pas aider à leur propagation.

Nous espérons que cette petite rubrique vous a plu et nous vous donnons rendez-vous très vite pour de nouveaux contenus inédits 😊

#UnJourUnPoisson #Tarn #Pêche #JePêcheDansLeTarn

La faune aquatique du Tarn : découvrez les différentes espèces du Tarn

La faune aquatique du Tarn : différentes espèces du Tarn

De plus, la phase 1 de réalisation du Naturo'bus créé avec la Fédération des chasseurs et le CPIE, s'est conclue en juin 2018. Cette année nous avons fait faire en complément pour le projet, des posters des 4 différents types de cours d'eau présentés sur la maquette :



Dessins réalisés par N. De Faveri : les petits cours d'eau de montagne – Les rivières salmonicoles – Les rivières cyprinicoles d'eau vive – Les rivières cyprinicoles d'eau calme

V. LES GARDES-PECHE PARTICULIERS

V.1. La Garderie Fédérale

Suite au départ de MM. Carrié et Dussel, deux nouveaux gardes, MM. Rouineau et Denouvion ont intégré la Garderie Fédérale pour les remplacer.

La mission des gardes-pêche est axée principalement sur la prévention et l'information auprès des pêcheurs. Ils interviennent également dans la régulation du Grand Cormoran en collaboration avec les lieutenants de Louveterie du Tarn.



Bilan de la Garderie en 2018 :

- 107 sorties,
- 9 628 km parcourus,
- 1 384 contrôles effectués,
- 35 procès-verbaux dressés.

Nous remercions l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ainsi que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour leur collaboration.

V.2. La formation continue

Tous les ans, la Fédération organise en collaboration avec l'ONCFS une journée d'information annuelle à destination des gardes-pêche du département.

Cette année, la formation a eu lieu les samedi 3 février et 3 mars, avec à chaque fois un groupe le matin et un autre l'après-midi. Elle a permis de présenter les changements de réglementation, d'aborder les questions diverses et le retour d'expérience de chaque garde, mais également de contrôler les tenues portées par les gardes-pêche particuliers afin qu'elles respectent la réglementation.



Formation annuelle des gardes-pêche du 3 mars 2018

V.3. La formation initiale

Il n'y a pas eu de formation initiale organisée dans le département en 2018. Les 4 candidats tarnais ont été envoyés en formation à la Fédération de pêche de l'Aude. Ce sont de futurs gardes-pêche pour les AAPPMA de Dourgne, Gaillac, Lavaur et Puylaurens.

V.4. La subvention aux AAPPMA

Depuis 2010, la Fédération subventionne les AAPPMA pour le défraiement et l'habillement des gardes-pêche bénévoles. En échange, les AAPPMA s'engagent à ce qu'ils participent à la formation continue et nous fournissent un bilan d'activité annuel.

A ce jour, sur les 46 AAPPMA du département, 25 ont actuellement des gardes-pêche pour contrôler leurs tènements, avec un total de 46 gardes-pêche en 2018 et toujours de nouvelles demandes de formations.

Le bilan 2018 a permis de mettre en évidence une action importante de ces gardes-pêche qui totalisent 536 tournées et 4 036 pêcheurs contrôlés. Conformément au respect de la « Charte des gardes-pêche particuliers », ces derniers assurent en priorité une mission de sensibilisation et d'information des pêcheurs. Ces contrôles ont débouché dans 7 cas seulement sur des procès-verbaux.

VI. LES AMENAGEMENTS A BUT HALIEUTIQUE

VI.1. La labellisation de parcours de pêche

Le site d'Aquaval, sur la commune de Lautrec, a obtenu en 2018 le label « Parcours FAMILLE FNPF ».

Bienvenue en Lautrécois-Pays d'Agout
«Lac d'Aquaval»

Le lac d'Aquaval
Le lac d'Aquaval appartient à la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout. Il a fait l'objet, en 2014, d'aménagements lui permettant de présenter un état plus proche du naturel, afin de permettre le bon développement de la faune piscicole.

Les aires pour se cacher
Des arbustes spécialement adaptés aux berges (saules, autres...) ont été implantés pour que les petits poissons puissent s'abriter sous leurs racines.
Des branches ont été placées dans les zones plus profondes pour que les poissons adultes puissent s'y réfugier. Elles permettent également aux poissons carnassiers de s'y poster à l'affût.

Les zones pour se reproduire
Les berges de la rive Est ont été redécoupées et leur profil adouci afin d'y implanter de la végétation aquatique qui sert de support de ponte pour de nombreux poissons.
Des îles de graviers ont été installées pour la reproduction de certaines espèces de poissons comme le Black-bass qui y creuse ses nids.

A quels moments ? Et quels poissons ?
Je peux pêcher ces poissons toute l'année : Carpe, Rotengle, Black-bass, Crottes d'or, Truite de la dale, Perche commune, Poisson-chat, Poisson-soleil.
Je peux pêcher ces poissons du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi de juin au 31 décembre : Black-bass.
Je peux pêcher ces poissons toute l'année mais je ne puis le faire de la rive à l'eau (sauf espèces endémiques) : Poisson-chat, Poisson-soleil.
Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages : Cocard Colombe, Libellule point, Jacinthe aquatique, Soude blanc.

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.
Pour pratiquer la pêche, vous devez obligatoirement être muni d'une carte de pêche en cours de validité.



Aquaval

C'est également le cas du site de l'Endrevié à Blaye-les-Mines, parcours dédié à la pêche du black-bass.

Bienvenue
Commune de Blaye-les-Mines
«Le Bassodrome de l'Endrevié»

Le Bassodrome de l'Endrevié
La Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique vous accueille sur le plan d'eau de l'Endrevié, propriété de la commune de Blaye-les-Mines. Ce plan d'eau d'une surface de 2,7 ha et d'une profondeur moyenne de 1,3 m est géré halieutiquement par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Carmaux et par la Fédération de Pêche du Tarn. Il présente une forte densité de black-bass, c'est pourquoi il a été décidé de préserver cette espèce et de faire de l'Endrevié un haut lieu de la pêche de ce formidable poisson de sport. Il existe aussi une belle population de poissons blancs, ce qui permet aux pêcheurs de pouvoir pratiquer leur loisir, quelle que soit leur technique de prédilection.

Attention ! Il s'agit d'un parcours de pêche No-Kill sur lequel un règlement spécifique est en vigueur : pêche à une seule carme et pêche au vil interdits.

A quels moments ? Et quels poissons ?
Je peux pêcher ces poissons toute l'année : Carpe, Rotengle, Black-bass, Crottes d'or, Truite de la dale, Perche commune, Poisson-chat, Poisson-soleil.
Je peux capturer ce poisson, vous devez obligatoirement le remettre à l'eau : Black-bass.
Je peux pêcher ce poisson, mais je ne puis pas le remettre à l'eau (sauf espèces endémiques) : Poisson-soleil.
Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages : Cocard Colombe, Odymphe rouge, Odymphe blanc, Libellule point.

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Pour acheter votre carte de pêche, vous devez obligatoirement être muni d'une carte de pêche en cours de validité. Si vous êtes titulaire d'une inscription liée à la pratique de la pêche, vous pouvez contacter le Responsable au 05 63 56 56 56 du lundi au vendredi de 9h à 17h ou le samedi de 9h à 12h.



L'Endrevié

VI.2. Le carpodrome de la Cahuzière

Le Carpodrome a connu de nombreux soucis : manque d'eau, mortalités importantes, problèmes d'entretien, Grâce à l'AAPPMA de Saint-Paul-Cap-de-Joux, à la mairie de Damiatte et en partenariat avec le propriétaire d'un lac voisin, nous avons résolu, nous l'espérons définitivement, le problème du manque d'eau. Un ancien réseau de circulation d'eau a été remis en service afin de soutenir l'évaporation des lacs de la Cahuzière et garantir un niveau optimal toute l'année.

Le lac a donc été reempoisonné et l'ensemble du site va faire l'objet d'une convention afin de définir les responsabilités de chacun dans l'entretien du site à l'avenir.

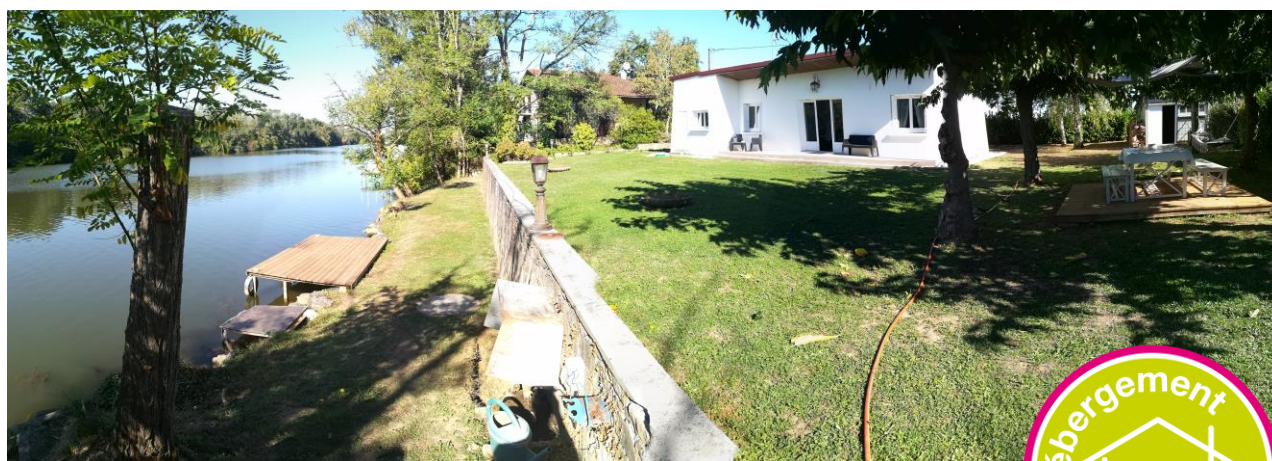


VI.3. Le label Hébergement Pêche

Ce label est une initiative de la FNPF. Il a été créé en 2012 et son obtention répond à un cahier des charges bien précis. Les hébergements désirant l'obtenir doivent être situés sur un territoire propice à la pratique de la pêche et présenter un intérêt significatif. Ils doivent également offrir un certain nombre de prestations spécifiques telles que, par exemple, la mise à disposition d'un frigo pour les esches, d'un vivier pour la pêche au vif, d'un panel d'informations liées à la pêche sur leur territoire, la possibilité pour un client d'imprimer sa carte de pêche sur place, ...

La procédure de labellisation d'hébergements a donc commencé, notamment à la demande de notre partenaire Gîtes du Tarn, l'antenne départementale des biens connus Gîtes de France.

L'année 2018 a ainsi vu quatre hébergements sélectionnés afin d'étudier la possibilité de leur attribuer le label. Trois d'entre eux ont effectué l'ensemble des préconisations permettant de répondre au cahier des charges et seront labellisés officiellement dans le courant de l'année 2019.



Hébergement Pêche – Gîte de pêche de La Courtade 81600 Rivières



VII. LES MANIFESTATIONS

VII.1. La Fête de la pêche

La Fédération a organisé en 2018 la fête de la pêche intitulée : « Fish In Tarn 2 ».

L'objectif était de profiter de la vitrine de la Fête de la Pêche Nationale pour créer une journée de promotion de la pêche et de découverte du loisir pêche pour le grand public dans notre département.

Le but de la manifestation était d'attirer puis de captiver un large public, non pêcheur, en proposant différentes activités en relation avec la pêche.

La Fédération a fait jouer son réseau associatif pour rassembler les 40 bénévoles nécessaires pour l'organisation de cette manifestation. Elle s'est appuyée sur des bénévoles d'AAPPMA, le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), les élus de la fédération, les clubs de pêche spécialisés et les pêcheurs du département.

Pas moins de 650 visiteurs ont été comptabilisés lors de cette journée. La Fédération tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la réussite de cet évènement.



VII.2. Les concours de pêche des AAPPMA

On compte 55 concours de pêche organisés par les AAPPMA en 2018. Pour chaque concours, la Fédération offre des lots tels que des trophées, du matériel de pêche, ...

VII.3. Le Challenge Henri Hermet

La Fédération a organisé les 7 et 8 juillet une manche du Challenge Interdépartemental de pêche aux Carnassiers « Henri Hermet ». Cette première date démarra la saison du Challenge. Les compétiteurs ont été accueillis dès le vendredi après-midi au port d'Aiguelèze. Au total, 110 poissons ont été homologués dont 77 sandres, 22 black-bass, 9 perches et 2 silures.

La Fédération tient bien évidemment à remercier l'ensemble de ses sponsors (EDF, SARL 3 Assur, le Crédit Agricole de Castres, Navicom, le Port d'Aiguelèze, la Région Occitanie et l'Association des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Occitanie (ARPO) sans qui cette manifestation n'aurait pas lieu.

VII.4. Le Forum des sports

La Fédération était présente les 1^{er} et 2 septembre, au Forum des Sports & Loisirs organisé par l'OMEPS au Parc des Expositions de Castres. Cet événement incontournable du milieu du sport castrais était l'occasion idéale pour la Fédération de promouvoir ses activités et ses missions, notamment à destination d'un public d'enfants.

Parmi les plus de 50 clubs sportifs présents, la Fédération a donc présenté un stand complet où le public pouvait retrouver diverses expositions de kakémonos et de poissons naturalisés, de la documentation, des brochures, le fameux simulateur de pêche ou encore le désormais réputé Naturo'Bus. Les parents et les enfants ont également pu récupérer des informations précieuses sur notre offre animation à destination des jeunes.



VII.5. Le Tour de France 2018 à Brassac

En juillet 2018, le département du Tarn accueillait sur ses routes le passage du Tour de France.

À cette occasion, la Fédération a accueilli un stand #GénérationPêche (habituellement réservé aux villes « départ » ou « arrivée ») et a proposé de nombreuses animations. Sur le stand Génération Pêche : des jeux (simulateur, pêche aimantée, roue de la chance) avec de nombreux lots à gagner, des infos sur la pêche et l'inévitable photo-call permettant à chacun de se prendre en photo pour en faire un badge ! A côté de tout cela, une estrade installée pour profiter au mieux du passage de la caravane et des coureurs, un stand de découverte de la biodiversité aquatique, une pêche aux canards, un jeu concours pour gagner une carte de pêche 2019 et bien sûr, des initiations à la pêche : pêche au coup, pêche aux leurres et même pêche des écrevisses !

Lors de cette journée, plus de 100 personnes se sont initiées à la pêche, des personnes venues des quatre coins de la France se sont retrouvées à Brassac (Nord, Loire Atlantique, Saône et Loire,

Var, Gard, Hérault, Tarn et Garonne, Haute Garonne, Lot , Lot et Garonne...) et nous avons distribué plus de 1500 pare-soleils, 550 tee-shirts, 600 casquettes, 300 sacs pochons, 300 décapsuleurs, 300 porte-clés, 300 tatouages pour porter devant les caméras du monde entier les couleurs de la pêche en France, le violet et le vert de #GénérationPêche !

Cette journée fut donc une belle réussite et une importante expérience dans l'objectif d'accueillir durant trois jours le Tour de France 2019 à Albi.

La Fédération tient à remercier l'ensemble des personnes ayant œuvré à cette manifestation : les bénévoles de l'AAPPMA de Brassac, les membres de l'AAPPMA de Gaillac venus en renfort pour apporter leur expérience, les membres de la mairie pour leur soutien, ainsi que tous les autres.



VIII. L'EDUCATION A LA PECHE ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

VIII.1. Les animations pêche pour les AAPPMA

La Fédération rappelle que chaque AAPPMA peut bénéficier d'une animation de pêche gratuite qui sera réalisée par l'animateur fédéral.

Les AAPPMA peuvent directement profiter de cette journée ou bien en faire bénéficier des structures de leur territoire. Ces animations sont souvent effectuées dans le cadre d'une journée de pêche ou de découverte du milieu. Pour l'année 2018, 4 AAPPMA ont demandé cette intervention et 40 enfants ont participé à ces activités.

VIII.2. Les animations pour le compte d'autres partenaires

L'une des missions de la Fédération est la promotion du loisir pêche. Dans ce cadre, nous proposons des animations et en avons créées « clés en mains ».

Ces animations ont pour objectif de permettre aux enfants d'avoir une première approche de la pêche et de capturer leur premier poisson.

Certaines animations se sont déroulées sur une journée, d'autres sur une demi-journée. Le nombre d'animations pour 2018 est de 35 demi-journées. Au total, ce sont 350 personnes qui ont découvert (ou redécouvert) les joies de la pêche.

VIII.3. Les Ateliers Pêche Nature (APN) de la Fédération

Ces ateliers sont proposés tous les mercredis après-midi de septembre à juin (hors jours fériés et périodes de vacances scolaires). Ces APN sont ouverts à 12 enfants de 8 à 16 ans. Depuis la rentrée de septembre 2018, 9 séances ont été réalisées. Chaque APN compte en moyenne 8 inscrits.

Les thèmes abordés sont :

- Découverte de la pêche au coup,
- Initiation à la pêche à la mouche,
- Découverte de la pêche aux leurres,
- Initiation à la pêche au quiver-tip,
- Découverte de la pêche à la grande canne.

Depuis la mise en place de ces différents ateliers avec inscription à la séance, on constate que certains jeunes sont intéressés par toutes les techniques de pêche. A partir de 2019, la Fédération proposera des APN sur Castres, par groupe de niveau : débutant ou confirmé.

VIII.4. Les stages de pêche

Afin de proposer une activité de pêche aux enfants lors des vacances scolaires, des mini-stages de pêche sur deux jours ont été mis en place.

Au cours de l'année 2018, la Fédération a organisé 2 stages de pêche de 2 jours. Les enfants ont pu découvrir la pêche aux leurres, la pêche à la grande canne ou encore la pêche au feeder sur différents endroits gérés par la Fédération.

VIII.5. Les scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de l'Education Nationale, les communes ont en charge la gestion du temps périscolaire. Une seule commune (Navès) a sollicité la Fédération pour mettre en place des séances.

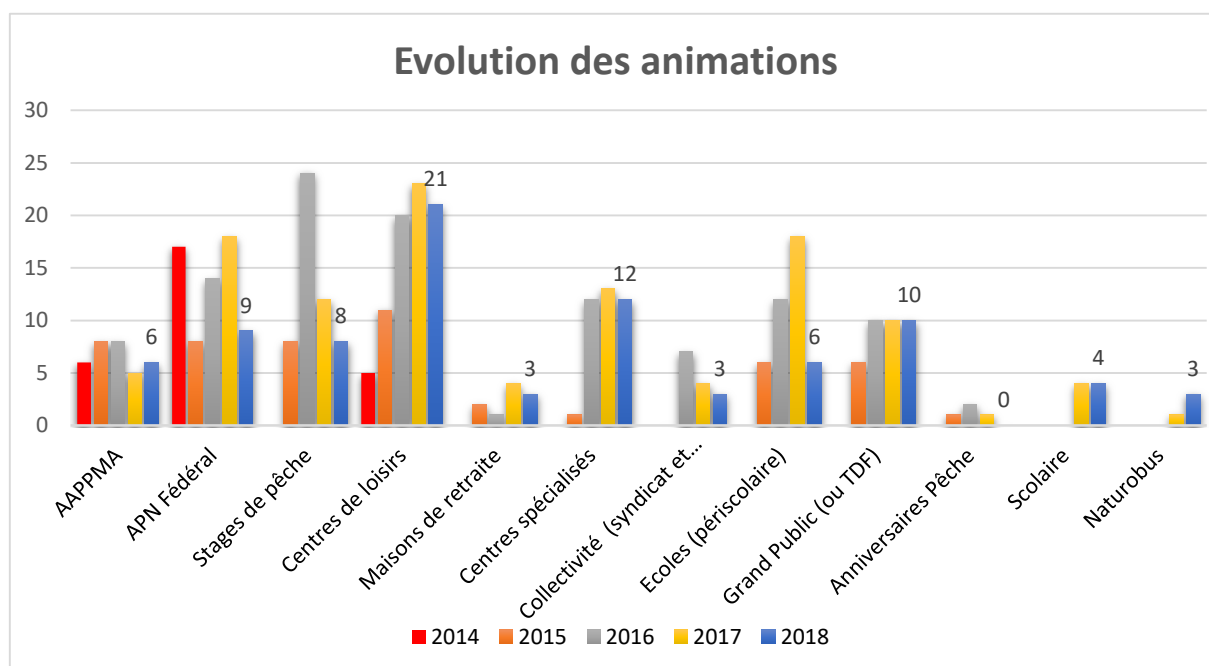
Les thèmes abordés ont été définis sur 6 séances :

- Séance 1 : La diversité des espèces de poissons du Tarn,
- Séance 2 : L'anatomie d'un poisson,
- Séance 3 : Acquérir une dextérité de pêche : jeux de lancer sur cible,
- Séance 4 : Découverte des invertébrés aquatiques « les petites bêtes de l'eau »,
- Séance 5 : Atelier montage de lignes,
- Séance 6 : Pratique de la pêche.

En 2018, ce sont donc 6 séances de périscolaire qui ont été réalisées.

VIII.6. Evolution des animations

Ci-dessous, le tableau représentant l'évolution de 2014 à 2018 du nombre de demi-journées d'animation effectuées en fonction des organismes demandeurs.



VIII.7. Les Ateliers Pêche Nature des AAPPMA

La Fédération a organisé une réunion d'information à destination des AAPPMA pour former des bénévoles à l'encadrement et à l'animation d'un APN. Certaines AAPPMA disposent aujourd'hui d'APN qui sont déclarés auprès de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

La Fédération soutient les AAPPMA de Briatexte, Dougne, Graulhet et Mazamet en leur octroyant une subvention de fonctionnement.

En 2019, l'AAPPMA de Vabre/Lacaze prévoit de créer son Atelier Pêche Nature.

VIII.8. La communication auprès du grand public



Le Naturo'Bus est un projet initié en mai 2015 par la Fédération des Chasseurs du Tarn. Ce projet innovant d'observatoire ambulant de la biodiversité rassemble différents partenaires. La Fédération de pêche est intervenue à plusieurs reprises avec le Naturo'Bus en 2018, notamment du 17 au 20 octobre à Saix dans le cadre de la Fête de la Science. Cette manifestation était organisée par l'Association Science en Tarn. Notre animateur a reçu différentes classes de primaires, du CP

au CM2 du mercredi au vendredi. La journée du samedi était quant à elle ouverte au grand public. Le Naturo'Bus a donc joué son rôle, c'est-à-dire un point de rencontres et d'échanges autour de la préservation et la gestion de la Biodiversité et notamment celle du Tarn.

IX. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

IX.1. La cérémonie des vœux 2018

Le vendredi 26 janvier 2018, M. Gérard RAYNAL, Président de la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et M. Jean-Claude PRADIER, Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Tarn, ont présenté en commun leurs vœux pour cette nouvelle année. A cette occasion, une cinquantaine d'invités (élus, représentants institutionnels et partenaires) avaient répondu présents dont M. Philippe FOLLIOU, Député du Tarn, M. Philippe BONNECARRERE, Sénateur du Tarn, M Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn, Mme Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Maire d'Albi et M. Florent FARGE, Directeur de Cabinet du Préfet. Un exposé des deux activités (pêche et chasse) a permis aux invités de mesurer l'implication et l'investissement dont ont fait preuve les deux fédérations dans leurs différents projets et actions au cours de l'année 2017, ainsi que les axes d'actions prévus pour 2018.

Concernant la pêche, le Président fédéral a rappelé l'aboutissement de nombreux projets réalisés en 2017 comme la réussite de la Fête de la Pêche 2017 « Fish in Tarn » qui a attiré près de 800 visiteurs au bord du plan d'eau d'Aquaval à Lautrec ou encore la refonte intégrale de la navigation et du graphisme de notre nouveau site internet : www.pechetarn.fr. Celui-ci est désormais consultable sur smartphone et tablette.

Pour la cinquième année consécutive, les deux fédérations ont démontré qu'elles collaborent et travaillent ensemble à la valorisation des activités de la pêche et de la chasse ainsi qu'à la promotion du patrimoine naturel tarnais et à la défense de la Biodiversité avec le projet Naturo'Bus.



Les Elus présents à la Cérémonie des vœux 2018

IX.2. Une carte interactive intégrée au nouveau site internet fédéral

Une carte interactive a été intégrée à notre site internet : www.pechetarn.fr !

Depuis février 2018, la Fédération est heureuse de vous proposer, avec l'appui de GEOPECHE™, ce nouvel outil numérique qui inclut l'ensemble des rivières et plans d'eau du département du Tarn ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique du loisir pêche.

Cette carte, connectée, interactive, gratuite et esthétique est accessible à tous et deviendra rapidement indispensable pour le pêcheur. Elle est consultable depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette.

Grâce à cet outil, vous pourrez désormais, par exemple, identifier avec précision les limites des catégories piscicoles ou encore distinguer toutes les réserves de pêche clairement tracées, qu'elles soient temporaires ou permanentes.

Vous aurez accès immédiatement et de manière géolocalisée à toutes les informations relatives à ces réserves, aux parcours de pêche de la carpe de nuit, aux parcours No-Kill, aux rampes de mises à l'eau, aux dépositaires de cartes de pêche, à la réglementation de pêche, etc...



IX.4. Développement des réseaux sociaux

La Fédération a fait le choix d'être très active sur les réseaux sociaux. Ils sont aujourd'hui utilisés comme un véritable média d'information connecté. Nos réseaux sociaux sont très suivis, ils cristallisent souvent de nombreuses réactions, c'est l'objectif majeur recherché dans l'animation et la fidélisation d'une communauté sociale. C'est aujourd'hui pour n'importe quelle structure, un vecteur de communication indispensable. Sa gratuité en fait notamment un outil puissant par rapport au retour sur investissement.

A ce titre, dans le but de dynamiser et d'animer au mieux notre communauté sociale, des jeux concours ont été créés sur Facebook comme, par exemple, pendant la Coupe du Monde de football 2018 où des objets publicitaires étaient à gagner. En décembre 2018, un Calendrier de l'Avent « spécial pêche » a été créé dans le but d'annoncer de manière décalée les nouveautés réglementaires pour 2019. Ce calendrier a obtenu un très vif succès : sur l'opération complète (soit 25 jours) nous avons obtenu plus de 230 000 vues.

En 2018, une page Instagram a été créée, c'est le réseau social le plus fréquenté et utilisé par les adolescents.

Nous encourageons donc vivement les AAPPMA et leurs membres à utiliser ces modes de communication en vogue et nous tenions à



Les gagnants d'un jeu concours organisé sur Facebook !



remercier l'ensemble des internautes qui nous suivent sur nos différents réseaux sociaux. Merci par avance à l'ensemble des internautes qui nous suivent de s'exprimer de manière courtoise, respectueuse et responsable. Merci pour votre compréhension.

Aujourd'hui :

FACEBOOK : @FDaappma81

(Plus de 6 470 personnes « likent » la page Facebook de la Fédération).

TWITTER : @FedepecheTarn81

(Plus de 435 « followers » suivent la page Twitter de la Fédération).

INSTAGRAM : @fd_peche81

(Plus de 670 « followers » suivent la page Instagram de la Fédération).

IX.5. Le guide piscicole 2019

Imprimé en 17 000 exemplaires, de nouvelles rubriques ont été créées (Fermeture de la pêche, ...) avec une charte graphique toujours en cohérence avec le nouveau site web.

La nouveauté 2019 est l'édition d'une nouvelle carte piscicole print, insérée au milieu de la brochure. Elle est plus épurée, plus lisible et en cohérence visuelle vis-à-vis de notre carte interactive.

IX.6. La newsletter Ricochets

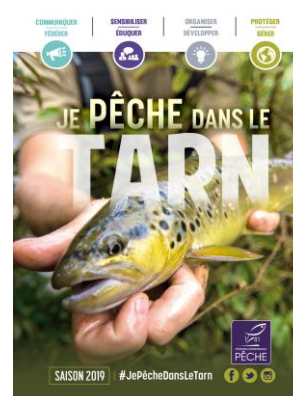
Tous les mois, la Fédération édite également sa newsletter « Ricochets » : Interviews, nouveautés règlementaires, évènements, actions de protection du milieu, ... notre ligne éditoriale est riche et variée.

IX.7. Le site internet : www.pechetarn.fr

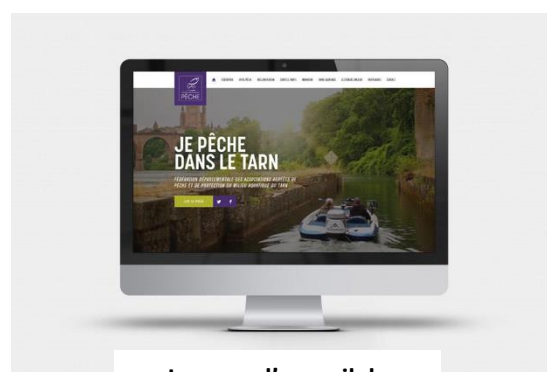
De manière hebdomadaire, le site internet est mis à jour : actualités, concours de pêche, évènements divers, communiqués, interviews, ... Il est riche en contenus et informations. Il est également en évolution permanente en fonction des besoins et des changements à faire, en effet, l'outil numérique est évolutif et totalement intuitif.

Il est actualisé de manière à ce que l'information que l'on cherche soit toujours exacte, précise et valable dans le temps.

En 2018, on compte plus de 34 000 visites sur toute l'année, les visites par téléphone mobile représentant 51 % des internautes. En effet, le site est conçu pour que l'internaute puisse le consulter depuis n'importe quel support : smartphone, tablette, ordinateur. Derrière la page d'accueil, ce sont les pages de la carte interactive et de notre offre pêche qui sont les plus consultées.



La une de couverture du Guide Piscicole 2019



La page d'accueil de notre site internet